

Annexe 1 : Droits Financiers et Amendes

(version actualisée au 17/10/2024 et application au 1^{er}/11/2024)

<u>1</u>	<u>Indemnités Kilométriques et de Match</u>
<u>2</u>	<u>Cotisations, droits d'engagements et coupes</u>
<u>3</u>	<u>Licences / Assurances</u>
<u>4</u>	<u>Frais divers</u>
<u>5</u>	<u>Amendes</u>
<u>6</u>	<u>Forfaits, abandons et retraits</u>
<u>7</u>	<u>Tournois</u>
<u>8</u>	<u>Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs</u>
<u>9</u>	<u>Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes</u>
<u>10</u>	<u>Infractions au statut de l'arbitrage</u>
<u>11</u>	<u>Groupement de club de jeunes</u>
<u>12</u>	<u>Nouveaux clubs (caution, avances..)</u>
<u>13</u>	<u>FMI</u>
<u>14</u>	<u>Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)</u>
<u>15</u>	<u>Divers</u>
<u>16</u>	<u>Caisse de péréquation</u>

1	Indemnités Kilométriques et de Match	
1.0	Frais de déplacement	
1.01	Remboursement Frais Km : déplacement des membres du Comité de Direction, des commissions et des salariés (par kilomètre)	0,38 €/km
1.02	Déplacement des officiels : les prises en charge sont modulées en fonction de la puissance fiscale du véhicule utilisé, conformément au barème en vigueur ci-dessous : Puissance fiscale : 3 CV et moins 4 CV 5 CV 6 CV et plus	0.370 €/km 0.407 €/km 0.427 €/km 0.446 €/km
1.03	Audition des officiels devant commissions départementale (indemnité kilométrique)	0,38 €/km
1.1	Indemnités de match – Arbitres, délégués, observateurs et accompagnateurs	
1.11	Arbitre central / Match Seniors District (M et F)	35,00 €
1.12	Arbitre central /Matches Jeunes District	35,00 €
1.13	Arbitre assistant / Match Seniors et Jeunes District (M et F)	25,00 €
1.14	Arbitre Futsal / District (2 ou 3 équipes / M et F)	25,00 €
1.15	Arbitre Futsal / District (plus de 3 équipes)	36,00 €
1.16	Délégué, observateur (+ indemnités kilométriques)	22,00 €
1.17	Accompagnateur licencié inscrit sur FMI (pour un jeune arbitre)	30,00 €
2	Cotisations, droit d'adhésion, droits d'engagements et coupes	
2.0	Cotisations	
2.01-1	Club avec équipe(s) évoluant au niveau national, régional et/ou D1	150,00 €
2.01-2	Club avec Équipe évoluant en D2	130,00 €
2.01-3	Club avec Équipe évoluant en D3	110,00 €
2.02	Club Jeunes	100,00 €
2.03	Club Féminin	100,00 €
2.04	Club Football Diversifié	100,00 €
2.05	Club Football Loisir	50,00 €
2.06	Club ne participant à aucune compétition officielle	10,00 €
2.07	Cotisation membre individuel / dirigeant « instance »	25,00 €
2.1	Droits d'engagements	
2.11	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.15	Équipes Jeunes (toutes catégories)	30,00 €
2.16	Équipes Féminines	50,00 €
2.17	Équipes Foot Diversifié	50,00 €
2.18	Équipes Foot Loisir	30,00 €
2.19-1	Coupes de l'Yonne (toutes catégories)	50,00 €
2.19-2	Droits sur match de Coupe	0,00 €

3	Licences / Assurances	
3.01	Droit sur Licences	7,00 € / licence
	<i>tous les autres droits relève de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</i>	
4	Frais divers	
4.01	Frais de dossier - confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure - appel disciplinaire	80,00 €
4.04	Frais de dossier - appel non disciplinaire	80,00 €
4.05	Frais de procédure en cas d'appel irrecevable ou retrait tardif	50,00 €
5	Amendes	
5.0	Amendes joueurs et/ou licenciés	
5.01	Exclusion	45,00 € + Barème disciplinaire (articles 6 à 13)
5.02	Avertissement	14,00 €
5.03	1ère récidive (14,00 € + 8,00 €)	22,00 €
5.04	2ème Récidive (14,00 € + 16,00 €)	30,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	150,00 €
5.06	Joueur participant à plus de 2 rencontres deux jours consécutifs	100,00 €
5.07	Joueur ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical ou ne jouant pas dans sa catégorie d'âge sans y être réglementairement autorisé	120,00 €
5.08	Joueur non autorisé réglementairement à participer : - Joueur suspendu - Joueur non licencié - Joueur ayant joué sans être inscrit sur la feuille de match - Joueur non qualifié	120,00 € 120,00 € 120,00 € 30,00 €
5.09	Fraude sur identité ou Falsification de document officiel	300,00 €
5.1	Amendes pour Absences	
5.11	Absence de licences Seniors	10,00 €
5.12	Absence de licences autres catégories	6,00 €
5.13	Absence de délégué <i>(rappel : le délégué est présent 1h avant le coup d'envoi et jusqu'au départ du/des arbitre(s))</i>	30,00 €
5.14	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale ou à une invitation d'une manifestation organisée par le District.	100,00 €
5.15	Absence à un stage / une réunion programmé par le District	100,00 €
5.16	Club absent à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football	180,00 €
5.17	Club représenté à l'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football	60,00 €
5.2	Amendes pour retard	

5.21	Absence d'information avant la rencontre, envers le District et l'(es) officiel(s) concernant un changement tardif de lieu ou horaire en Seniors	30,00 €
5.22	Demande tardive de report en Seniors (5 jours avant la rencontre - soit après le mardi 9h00-)	30,00 €
5.23	Absence d'information avant la rencontre, envers le District et l'(es) officiel(s) concernant un changement tardif de lieu ou horaire en Jeunes	30,00 €
5.24	Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre - soit après le jeudi midi-)	30,00 €
5.25	Non Envoi feuille de match papier / Feuille de plateau / FMI	30,00 €
5.26	Non Envoi de document ou renseignement demandé par le District de l'Yonne de Football dans les délais impartis	50,00 €
6	Forfaits, abandons et retraits	
6.1	Forfaits	
6.10	Forfait déclaré seniors	50,00 €
6.11	Forfait déclaré jeunes U13/U15/U18	30,00 €
6.12	Annulation plateau U7, U9, U11	30,00 €
6.13	Forfait non déclaré seniors	100,00 €
6.14	Forfait non déclaré jeunes U13/U15/U18	45,00 €
6.15	Forfait tardif (auprès du District et du club recevant, après le vendredi 12h00 précédant le plateau) ou non déclaré en U7, U9, U11	40,00 €
6.16	Forfait Général Seniors avant le 31/12	160,00 €
6.17	Forfait Général Seniors après le 31/12	320,00 €
6.18	Forfait Général Jeunes avant le 31/12	60,00 €
6.19	Forfait Général Jeunes après le 31/12	120,00 €
6.2	Abandon de terrain	
6.21	Abandon de terrain par une équipe sénior	160,00€
6.22	Abandon de terrain par une équipe de jeunes	160,00€
6.3	Retrait avant le début de la compétition	
6.31	Retrait de championnat senior	160,00 €
6.32	Retrait de championnat jeune	90,00 €
7	Tournois	
7.1	Absence de déclaration de tournoi au District	100,00 €
7.2	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	500,00 €
8	Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur	
8.1	Absence de l'éducateur et/ou dirigeant responsable (toutes catégories)	30,00 €
9	Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes	
9.1	Équipe première en D1	80,00 €
9.2	Équipe évoluant en D2 ou D3	50,00 €
10	Infractions au statut de l'arbitrage	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	60,00 €

11	Formations	
	<i>Tous les droits relèvent de la Ligue § Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</i>	
12	Nouveaux clubs (caution, avances...)	
12.1	Affiliation des nouveaux clubs :	200,00 €
12.2	Avance sur frais : - nouvelle équipe Seniors : - nouvelle équipe Jeunes : - nouvelle équipe Loisirs :	150,00 € 100,00 € 50,00 €
13	FMI	
13.1	Absence de code	46,00 €
13.2	Absence de tablette	46,00 €
13.3	Absence de transmission	46,00 €
13.4	Non envoi rapport constat d'échec FMI	30,00 €
13.5	Transmission tardive et absence de résultats sur le site	20,00 €
14	Participation au développement de Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)	
14.00	L1	10 000,00 €
14.01	L2	5 000,00 €
14.02	N1	2 000,00 €
14.03	N2	1 500,00 €
14.04	N3	1 000,00 €
15	Divers	
15.1	Club portant une accusation non justifiée	120,00 €
15.2	Frais dossier FAFA	0,00 €
15.3	Refus ou absence non excusée d'un joueur ou joueuse à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement (toutes catégories)	100,00 €
16	Caisse de péréquation	
16.1	Arbitrage	Débours
16.2	Déplacement des équipes (kilométrage aller-retour selon le distancier FOOT 2000)	0.38 €/km